

Wiltz, le 30 décembre 2024

La Secrétaire,

## AVIS

Conformément à l'article 13 point 8 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public par affichage à la maison communale que la déclaration suivante a été présentée au Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (Administration de l'environnement), en date du 18 décembre 2024 en vue d'obtenir l'autorisation afférente :

Etablissement/Requérant :

Beim Burg

Objet:

cessation d'activités d'une boucherie

Emplacement:

Steil 9 à Eschweiler

La Bourgmestre,